



Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011 à 18:30

Sous la présidence de Monsieur le doyen d'âge

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Vice-Président), Mr Bernard DUSSAUT (Titulaire), Mr Christian MUR (Titulaire), Mme Isabelle SALIS (Suppléante), Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian PASQUET (Suppléant), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr François RAYNAUD (Suppléant), Mr Jeannot PEISINO (Suppléant), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Grégory JOSEPH (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr Alain QUEYRENS (Titulaire), Mr Alain SEBRECHT (Titulaire), Mr Jean FAVORY (Suppléant), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr José BLUTEAU (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire)

()

DÉLIBÉRATION N°20111214_009

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20111214_009
BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

CONSIDÉRANT qu'au regard de l'exécution du budget principal, il y a lieu de procéder à l'ajustement du compte 6574 afin de prendre en compte le partenariat financier relatif aux journées MétroNum des 8 et 9 décembre 2011, ajuster le compte 275 pour assurer l'imputation de dépôts de garanties, ainsi que d'abonder le chapitre 21 pour l'achat de matériel informatique dans le cadre des services numériques.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- VU** le vote du Budget Primitif 2011 en date du 26 janvier 2011,
- VU** le vote du Budget Supplémentaire 2011 en date du 16 juin 2011,

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de :

•0 euros en section de fonctionnement:

- + 5000 euros sur le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)
- 5000 euros sur le chapitre 011 (charges à caractère général)

•0 euros en section d'investissement:

- + 475 euros sur le chapitre 27 (dépôt et cautionnement reçus)
- + 20 000 euros sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles)
- 20 475 euros sur le chapitre 20 (immobilisations incorporelles)

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-de bien vouloir approuver cette décision modificative N°1 du Budget principal pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 12 décembre 2011

Pour expédition conforme.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

Envoyé en préfecture le 14/12/2011

Reçu en préfecture le 14/12/2011

Affiché le



DÉLIBÉRATION N°20111214_009
BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr